

*Le budget—M. Larrivée*

l'impôt sur le revenu des particuliers de 2,3 p. 100 ou d'environ 1,2 milliard de dollars pendant la première année complète.

Les taux de la taxe de vente fédérale augmenteront avant la réforme sur la taxe de vente. Le taux général augmentera de 1,5 p. 100 et le taux sur les télécommunications, les matériaux de construction, l'alcool et le tabac, de 1 p. 100. La hausse de la taxe sur les matériaux de construction n'entrera en vigueur qu'en janvier 1990.

[Français]

Le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente pour les adultes et les enfants sera doublé afin de protéger les Canadiens à faible revenu. Le seuil de revenu sera également haussé à 18 000\$. Cela signifie qu'un célibataire gagnant un revenu inférieur à 18 000\$ recevra un crédit de 140\$ l'an prochain, ce crédit passant à 420\$ pour une famille de quatre. Cette mesure permettra d'aider substantiellement ceux qui sont le plus dans le besoin.

Un autre volet de notre stratégie de maîtrise de la dette touche le Régime d'assurance-chômage. Les changements annoncés récemment, qui ont pour effet de bonifier le Régime, d'accroître les activités de formation et d'améliorer l'équité, ainsi que les dispositions incitatives, ont été conçus pour permettre une réaffectation des ressources au sein du Régime. Parallèlement, des modifications seront apportées pour garantir que le financement du Régime aille dans le sens de nos efforts de maîtrise de la dette. À compter de 1990, le Régime d'assurance-chômage sera entièrement financé par les cotisations des employeurs et des employés. Le gouvernement continuera cependant de contribuer au compte de l'assurance-chômage, si celui-ci devenait déficitaire en périodes difficiles. Le taux des cotisations sera fixé à 2,25\$ par tranche de 100\$ de gains assurables pour les trois prochaines années, taux supérieur à celui de cette année, mais inférieur à ceux des quatre dernières années.

Prises dans leur ensemble, ces mesures représenteront plus de 5 milliards de dollars cette année et 9 milliards de dollars l'an prochain. Cette année, elles compenseront presque entièrement la hausse des frais d'intérêt et laisseront le déficit à 30,5 milliards de dollars. L'an prochain, la taille de la dette publique en proportion de l'économie se stabilisera, le déficit glissant à 28 milliards de dollars. Nous aurons alors relevé le défi, et en nous conformant à la stratégie financière exposée dans le Budget, nous réussirons à couper de moitié le déficit en cinq ans.

Un élément fondamental de cette stratégie est la réforme de la taxe fédérale de vente. Une nouvelle taxe, appelée taxe sur les biens et services remplacera l'actuel

Régime le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Elle aura une assiette élargie et son taux d'application sera de 9 p. 100.

C'est depuis longtemps qu'il est question de la réforme de la taxe fédérale de vente. L'actuelle taxe est cachée, inéquitable et préjudiciable à notre économie. Bien qu'il n'ait pas été possible pour l'instant de mettre en oeuvre une réforme fédérale-provinciale commune du Régime, l'importance de la réforme a décidé le gouvernement fédéral de passer à l'action.

Au taux de 9 p. 100, la nouvelle taxe produira suffisamment de recettes pour qu'il soit possible de remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente, de réduire l'impôt sur le revenu des ménages à revenu moyen et de financer de nouveaux crédits remboursables pour taxe de vente. Ce crédit sera versé quatre fois par année, avant même la mise en oeuvre de la nouvelle taxe, et fera que les familles gagnant moins de 30 000\$ seront en meilleure situation après la réforme de la taxe de vente.

Les réductions de dépenses et les augmentations d'impôt annoncées aujourd'hui, ainsi que la mise en oeuvre de la réforme de la taxe de vente en 1991, sont les moyens qui nous permettent de nous attaquer avec détermination au problème de la dette. Le défi est de poursuivre dans la même voie, année après année, jusqu'à l'élimination du problème. Le Budget nous lance sur la bonne voie, en améliorant la capacité de la nation de porter le fardeau de sa dette, et en renforçant nos moyens de préserver les programmes sociaux et culturels essentiels, ainsi que les autres services publics importants.

C'est pourquoi le Budget vise à garantir l'avenir et non à l'hypothéquer. C'est pourquoi le Budget s'attaque résolument au grand obstacle qui nous sépare d'un meilleur avenir: le problème d'une dette croissante. Le Budget vise à surmonter cet obstacle. Les mesures qu'il propose sont rigoureuses, car le défi auquel nous sommes confrontés l'exige.

• (1620)

**M. Assad:** Monsieur le Président, premièrement, il serait approprié de féliciter le nouveau député de Joliette (M. Larrivée) pour son discours inaugural. Mais durant votre discours, monsieur le député, il y a une question qui m'est venue à l'esprit. Quand vous avez parlé des paiements de transfert aux autres provinces, et si je peux vous référer au discours que M. Bourassa a fait hier, le premier ministre du Québec, qui était dans la région, dans lequel il dit qu'il est fortement contre les augmentations d'impôt que votre gouvernement a imposées, et il voudrait que les autres provinces, surtout l'Ontario, avec la province de Québec, se joignent pour contester cette nouvelle taxe de vente, la TVA si vous voulez. Donc, je crois certainement que le premier ministre du Québec